



SUCCESSION JUDICIAIRE PEUT ELLE ETRE STOPPEE

Par **bagheraa**, le **05/09/2010** à **12:40**

Bonjour,

Une succession judiciaire peut-elle être stoppée si les 4 enfants héritiers se mettent d'accord ,et si oui, quelles sont les garanties à prendre afin d'être certain qu'une fois l'arrêt de la justice un des héritiers ne reviennent pas sur cette décision ?

Merci d'avance de vos éclaircissements

Cordialement

Par **thelesurvivant**, le **06/09/2010** à **19:30**

bonjour bagheraa,je pense qu'une succession judiciaire peut être résolue à l'amiable avec l'accord de tous les héritiers... Je ne suis pas expert mais cette option est possible même lorsque un règlement judiciaire est en cours !!!